



# CONSEIL MUNICIPAL

*Mardi 8 juillet 2025*

Nombre de conseillers :      En exercice : 17  
   Présents : 11  
   Votants : 16

**L'an deux mil vingt-cinq**, le 8 juillet à vingt heures quinze, le conseil municipal de la commune de **SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Denis LESIEUR, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 4 juillet 2025.

**Présents :** MM. Franck BESNARD, Gilles GIAMPORONE, Claude JAVARY, Xavier LEBRASSEUR, Claude RAPICAULT.  
Mmes Simone GAVEAU, Eliane GUILLOT, Chantal HUET, Patricia JUIGNET, Annie ROUL, Corinne SAINT-OUEN.

**Procurations :** Marie-Claude DESCHAMPS a donné procuration à Simone GAVEAU.  
Marinette DUVOUX a donné procuration à Chantal HUET.  
Laurent GUILLOT a donné procuration à Claude RAPICAULT.  
Martine VINCENT a donné procuration à Annie ROUL.

**Absente :** Céline VILLAC.

**Secrétaire :** Eliane GUILLOT.

## ORDRE DU JOUR

1. **Information sur les décisions.**
2. **Information sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA).**
3. **Affaires financières :**
  - a) *Remboursement achats pour la fête au village par Chantal HUET*
  - b) *Subvention au tennis (fête au village).*
  - c) *Tarifification sociale des cantines : révision des tranches et des tarifs correspondants*
  - d) *Local commercial rue des Tilleuls « Le Panier d'Or » : bail et loyer*
4. **Personnel communal :**
  - a) *Renouvellement du poste de l'intervenante musique.*
  - b) *Contrats saisonniers 2026 au Service Enfance Jeunesse et au Service Technique.*
5. **Loir-et-Cher Logement :** garantie d'emprunt pour la construction des 15 logements (lotissement Brochebardin)
6. **Agglopolys :** fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire
7. **Colis des anciens.**
8. **Comptes rendus de réunions.**
9. **Informations et questions diverses**

Après avoir procédé à l'appel, le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance.

Eliane GUILLOT se porte volontaire pour être secrétaire de séance. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Le compte rendu du 3 juin 2025 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Monsieur le maire fait la lecture des points prévus à l'ordre du jour.

## 1) INFORMATION SUR LES DECISIONS

N°	Date	Objet	Entreprise retenue	Montant TTC
23	05/06/2025	Décision permettant au maire d'agir en justice	Société CASADEI-JUNG, avocat, 10 boulevard Alexandre Martin à Orléans (45000),	

## 2) INFORMATION SUR LES DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

N°	Date	N° de parcelle	Adresse
2025-14	20/05/2025	AH 54	18 rue des Rosiers
2025-15	26/05/2025	ZH 153 – ZH 154	33 route de Fossé
2025-16	11/06/2025	AH 52	14 rue des Rosiers
2025-17	13/06/2025	AA 46	2 rue des Tamaris

Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption sur ces parcelles.

## 3) AFFAIRES FINANCIERES

### a) Remboursement des achats pour la Fête au Village.

Dans le cadre de la fête au Village des 20 au 22 juin derniers, il a été nécessaire de faire des achats comme des boissons, du café, des salades, des gobelets pour le pot de l'amitié et le repas des artificiers.

Chantal HUET n'ayant pas pu utiliser la carte du magasin comme cela se fait habituellement, a dû régler par ses propres moyens. Un ticket de caisse fait foi de ces achats qui s'élèvent à 222,95 €.

Monsieur le maire propose de procéder au remboursement.

✓ **Après en avoir délibéré,**  
**les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**  
*(Chantal HUET ne prend pas part au vote)*

### b) Subvention au tennis (Fête au Village).

Lors de la fête au village du 22 juin dernier, la municipalité a offert le repas et une boisson aux membres de la banda présents pour l'animation de cette journée ainsi qu'à certains propriétaires de voitures anciennes.

Monsieur le maire propose de rembourser l'association Tennis Club de la Cisse qui gérait la buvette, par une subvention exceptionnelle de 292 €.

✓ **Après en avoir délibéré,**  
**les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**  
*(Corinne SAINT-OUEN, Présidente du Tennis Club de la Cisse ne prend pas part au vote)*

### c) Tarification sociale des cantines

Monsieur le maire propose d'appliquer les tarifs suivants, pour les repas scolaires, à compter de la rentrée scolaire 2025/2026.

Nouvelle grille tarifaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 :

<b>RESTAURANT SCOLAIRE</b>					
<b>QF</b>	<b>Tranche 1</b> <i>de 0 à 1 000 €</i>	<b>Tranche 2</b> <i>de 1001 à 1 070 €</i>	<b>Tranche 3</b> <i>de 1 071 à 1 450 €</i>	<b>Tranche 4</b> <i>de 1 451 à 1 900 €</i>	<b>Tranche 5</b> <i>1 901 € et plus / revenus non communiqués</i>
<b>Repas scolaire</b>	1,00 €	2,86 €	4,71 €	4,83 €	4,94 €
<b>Repas 3 enfants et plus</b>	0,90 €		4,53 €	4,65 €	4,76 €
<b>Repas adulte</b>	6,63 €				
<b>Participation pour service et surveillance</b>	1,19 €				
<b>Inscription hors délai</b>	6,48 €				

✓ **Après en avoir délibéré,**  
**les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

#### **d) Local commercial rue des Tilleuls « Le Panier d'Or »**

##### **A - Bail et loyer**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le local situé 10 rue des Tilleuls sera mis à disposition de la SASU « Le Panier d'Or ».

Le bail est en cours de rédaction chez Maîtres MICHEL et CHAMPION, notaires à Blois pour une entrée dans les locaux à compter du 8 septembre 2025.

Le montant du loyer sera de 331,33 € HT (soit 397,60 € TTC) et un dépôt de garantie de 753,42 € sera également demandé.

Monsieur le maire explique également que l'alimentation électrique d'une des caméras de vidéoprotections se fait avec le compteur du local. Lorsque la supérette a fermé, l'abonnement en électricité a été résilié et la caméra a cessé de fonctionner. La commune a donc ouvert un nouvel abonnement minimal pour réalimenter cette caméra. Il faudra revoir le branchement.

La consommation estimée est de 500 kwh/an.

Monsieur le maire propose donc :

- de ne facturer le loyer qu'à partir du jour d'ouverture du commerce à la clientèle, avec une franchise de loyer maximum de 3 mois.
- de déduire la valeur de la consommation électrique de la caméra du montant des ordures ménagères qui est facturée (environ 230 € TTC) par la mairie au locataire en octobre (150 kwh à l'année soit environ 130 €).

✓ **Après en avoir délibéré,**  
**les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

##### **B – Réduction de loyer**

Monsieur le maire propose d'appliquer une réduction de 50 % sur les 2 premiers mois de loyer suivants l'ouverture à la clientèle.

✓ **Après en avoir délibéré,**  
**les membres du conseil municipal donnent leur accord à la majorité.**

**Vote :** 10 voix pour, 2 voix contre : Claude RAPICAULT et Annie ROUL,  
**4 abstentions :** Martine VINCENT, Laurent GUILLOT, Marinette DUVOUX et Xavier LEBRASSEUR.

#### **4) PERSONNEL COMMUNAL**

##### **a) Renouvellement du poste d'intervenante musique**

Comme les années précédentes, il est proposé aux membres du conseil municipal de renouveler le poste d'assistant d'enseignement artistique à temps incomplet de 4h30 hebdomadaires pour un an, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

L'agent est placé au 2<sup>ème</sup> échelon (IB : 395 – IM : 374) compte tenu de son niveau d'enseignement.

✓ **Après en avoir délibéré,  
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

#### **b) Contrats saisonniers 2026 au Service Enfance Jeunesse et au service technique**

Monsieur le maire rappelle que, dans le cadre du Service Enfance Jeunesse et pour l'entretien des espaces verts et des locaux, il convient de recruter pour l'année 2026 :

- des animateurs saisonniers pour les vacances scolaires et les mercredis.  
Après étude de la fréquentation de ce service sur les années précédentes, le recrutement d'au moins 10 animateurs saisonniers sera nécessaire.  
Leur rémunération s'effectuera sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation.
- selon les besoins pour les espaces verts ou l'entretien des locaux, 3 adjoints techniques saisonniers pourraient être recrutés.  
Leur rémunération s'effectuera sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique.

✓ **Après en avoir délibéré,  
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

#### **5) LOIR-ET-CHER LOGEMENT : garantie d'emprunt pour la construction des 15 logements (lotissement Brochebardin)**

L'Office d'HLM Loir-et-Cher logement va réaliser la construction de 15 logements dans le lotissement Brochebardin 2.

Jusqu'à présent, le Conseil Départemental assurait la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et 50 % pour les PLUS (Prêt Locatif à Usage Social). Le Conseil Départemental a informé qu'il ne pouvait plus assurer pleinement ces financements du fait que leur action se focalise plus sur la rénovation des logements existants.

La société d'HLM demande donc à la commune de se porter garant des emprunts conformément aux dispositions du Code des Collectivités Territoriales régissant cette possibilité.

Pour ce qui est des garanties d'emprunt actuellement consenties, le capital restant dû est d'environ 1,5 millions d'euros. Il reste 745 000 € de garantie.

L'emprunt de Loir-et-Cher Logement pour le lotissement Brochebardin 2 s'élève à 2 417 440 € composé d'un PLAI foncier de 133 069 € sur 50 ans, d'un PLAI travaux de 666 001 € sur 40 ans, d'un PLUS foncier de 260 748 € sur 50 ans et d'un PLUS travaux de 1 357 622 € sur 40 ans.

Si le bailleur venait à être défaillant, la commune devrait honorer les garanties d'emprunt à hauteur de près de 3 millions d'euros.

Simone GAVEAU précise qu'une collectivité ne peut garantir plus de 50 % du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement.

Monsieur le maire propose de demander l'avis de la Trésorerie et de repousser à un prochain conseil municipal la décision.

#### **6) AGGLOPOLYS : fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire**

Monsieur le maire rappelle que la composition de la communauté est fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Le renouvellement du conseil communautaire peut être fixé de deux façons : selon des règles de droit commun ou selon un accord local.

La commune compte actuellement 1 seul représentant au conseil communautaire (Monsieur le maire). Blois a 33 sièges.

Il est envisagé que les villes moyennes de l'agglomération (Villebarou, Chailles, les Montils, Valloire-sur-Cisse et Saint-Sulpice), passent de 1 à 2 représentants.

Monsieur le maire propose donc qu'un second élu puisse siéger au conseil communautaire.

La nouvelle répartition des sièges du conseil communautaire, selon l'accord local n°12 sera de 86 sièges avec les impacts suivants par rapport au conseil actuel :

- Blois : -5 sièges
- La-Chaussée-Saint-Victor : -1 siège
- Cour-Cheverny : -1 siège
- Chailles : +1 siège
- Cellettes : +1 siège
- Villebarou : +1 siège
- Valloire-sur-Cisse : +1 siège
- Valencisse : +1 siège
- Les-Montils : +1 siège
- Saint-Sulpice-de-Pommeray : +1 siège

✓ **Après délibération,**  
**le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

## 7) COLIS DES ANCIENS

Monsieur le maire demande l'avis des membres du conseil municipal sur la logique à adopter pour la distribution des colis aux anciens habitants de la commune qui sont aujourd'hui en EHPAD.

Lorsqu'on a les informations, des élus faisaient jusqu'ici le déplacement jusqu'aux maisons de retraites mais certaines sont très éloignées.

Après avoir consulté les avis des conseillers il est décidé de continuer à les distribuer en EHPAD que les personnes soient encore propriétaires ou non. Monsieur le maire était contre.

## 8) COMPTES RENDUS DE REUNIONS

### Conseil Communautaire de juin 2025

#### Expérimentation de télérelève des compteurs à eau

Agglopolys a installé 89 compteurs sur Marolles. Les informations sont transmises à une antenne posée sur l'église vers le système connecté nommé « passerelle ». L'intérêt est de ne plus avoir de relève du fontainier et de détecter les fuites plus tôt.

Si on étend cela sur toute l'agglomération, il faudrait installer 77 antennes relai, cela couvrirait 97 % des abonnés. Les 3 % non couverts par ces antennes pourraient être relevés par les camions poubelles. L'opération commencerait par le remplacement des compteurs les plus anciens, dont ceux de Saint-Sulpice.

## 9) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### a) Canicule

Monsieur le maire a reçu des instructions via une téléconférence pour gérer la période de canicule en proposant :

- De ne pas fermer les écoles mais de regrouper les enfants dans les classes climatisées (ce que peu d'écoles ont)
- faire venir les personnes âgées dans des bâtiments moins soumis à la chaleur comme les églises...

Le nécessaire avait été fait pour que les enfants présents aux écoles ne souffrent pas trop des 2 jours de canicule (eau, ventilateur...). Martine VINCENT et Marinette DUVOUX ont contacté les personnes âgées par téléphone. Elles étaient toutes très contentes de ces appels.

### b) Travaux rue des Tilleuls

*Monsieur le maire donne la parole à Xavier LEBRASSEUR.*

Les travaux devant les commerces ont commencé.

Le propriétaire du bar a fait une demande de compensation pour la perte de chiffre d'affaire occasionnée par les travaux. Il faut rappeler que le bar bénéficie du prêt gratuit du matériel de la commune et du temps passé par le personnel communal (plus de 10h) pour la fête de la musique qu'il organise.

De plus, la valeur de son commerce va augmenter suite aux travaux réalisés.

Les anciens propriétaires du bar avaient fait une terrasse couverte qui dépasse d'environ 10 cm sur le domaine public et le terrain de boules est en partie lui aussi sur le domaine public sans que la commune ne demande de redevance.

Le propriétaire du bar est intervenu auprès des entreprises qui font les travaux pour changer des panneaux de signalisation déjà mis en place et malgré des invitations, il ne s'est pas rendu aux réunions de chantier contrairement aux autres commerçants de la rue.

Les commerces restent accessibles pendant la durée des travaux.

Il faut noter que les entreprises ont commencé à 7h au lieu de 6h pendant la canicule pour respecter le repos des riverains.

A noter que la pharmacienne profite de la présence de l'entreprise pour faire réaliser des aménagements devant son officine. Ces travaux sont totalement indépendants du chantier et sont entièrement à sa charge.

*Monsieur le maire donne la parole à Claude RAPICAULT*

Un lampadaire va être installé au niveau du nouveau parking qui sera créé en bas du Pôle Santé et un autre pour la rampe d'accès. Il est également envisagé d'installer une caméra pour sécuriser le parking.

### **c) Analyse de l'eau**

Le prélèvement du 7 avril dernier à Lazin a révélé un taux de 28 mg/L de nitrates (limite de qualité 50 mg/L).

### **d) Recours en justice**

Un recours en justice est en cours face à un habitant de la commune qui a installé un mobil-home sur une parcelle non constructible. Le jugement devait avoir lieu le 17 juin dernier, mais à la demande de cet habitant, l'audience a été reportée à une date ultérieure...

### **e) Aides à l'amélioration de l'habitat**

Un habitant de la commune a bénéficié de 3 500 € d'aides à l'amélioration de l'habitat dans le cadre du dispositif Rénov'Habitat.

### **f) Indicateur de Pilotage Comptable (IPC)**

Cet indicateur mesure la qualité des comptes des collectivités sur la base d'un ensemble de contrôle comptable effectué sur le compte de gestion et le compte financier unique. La commune a obtenu une note de 100 % comme l'année dernière. Monsieur le maire remercie Sandrine LOQUET et Chantal HUET pour leur travail.

### **g) Etat de Catastrophe Naturelle Sécheresse**

La commune n'a pas été reconnue au titre de la sécheresse/réhydratation de sols de l'année 2024.

### **h) Fête au village**

*Monsieur le maire donne la parole à Chantal HUET.*

Tout s'est bien passé, même s'il a fait très chaud.

Un bémol cependant : le samedi après-midi il n'y a pas d'activités pour les ados. Il serait bien de faire des animations genre escape game.

L'Entente footballistique de Fossé Marolles Saint-Sulpice a organisé le vide-grenier du dimanche. Lors de leur assemblée générale ils ont annoncé un bénéfice de 300 €. Ils ne font pas suffisamment de publicité.

Le Disk Jockey demande un engagement de la commune pour la Fête au Village des 12 au 14 juin 2026. Il est difficile de se positionner compte tenu des prochaines échéances électorales. On peut donner un accord sous réserve de l'avis de la prochaine équipe municipale.

Il y a eu 14 véhicules anciens exposés contre 12 l'année dernière.

Le coffret électrique nouvellement installé sur le terrain a été utilisé et apprécié par tous.

Chantal HUET présente le coût de la fête au village et remercie tous ceux qui ont participé au succès de cette manifestation.

### **i) Fête des écoles**

L'ASPADES a utilisé la salle polyvalente. Les écoles ont notamment présenté un diaporama de leur voyage à Noirmoutier qui s'est bien passé.

Cependant à l'état des lieux sortant il a été constaté que le parquet a été lavé. Il a fallu le cirer entièrement. Si on compte les 10 heures de remise en état à 50 € de l'heure et le prix des produits utilisés on arrive à 543 €. Le montant de cette remise en état sera facturé à l'association. Une subvention leur sera attribuée lors d'un prochain conseil municipal pour compenser leur perte car ce sont les enfants qui seront pénalisés.

### **j) Conseil d'école de l'école élémentaire**

Deux parents d'élèves ont demandé la suppression du bac à sable de l'école élémentaire parce que les enfants rentrent chez eux avec du sable dans leurs vêtements. Monsieur le maire a refusé au motif qu'il voit de très nombreux enfants qui apprécient y jouer.

Il a également été demandé un abri au niveau du portail pour se protéger en cas de pluie. Les enseignants ont décliné avec humour.

### **k) Concert Festillésime « Soirs d'Eté » du 3 août 2025**

Le Conseil Départemental a décidé d'octroyer une subvention de 630 € à la commune pour l'organisation de ce concert.

Madame VIDAL propose de faire une exposition de ses peintures qu'elle a déjà exposé au Grand Palais à Paris.

Jérôme BOULAY fera une conférence sur « l'ancienne ferme de Boissière » et les Faucons 41-59 feront une démonstration de country. Une soirée cabaret aura lieu le samedi 2 août.

Le programme a été diffusé avec le Petit Bavard dans les boîtes aux lettres et des dépliants sont disponibles en mairie.

### **l) Service Technique**

Un jeune avait été recruté pour l'été mais il a été hospitalisé la veille du début de son contrat. Il a été remplacé du 23 juin au 31 août 2025. L'agent assurera notamment l'entretien des espaces verts.

Ce recrutement permet au personnel de faire des travaux de réaménagement de la garderie de l'école élémentaire. Les travaux avancent bien grâce au savoir-faire de nos agents techniques.

### **m) Service Enfance Jeunesse**

Mini-camps : il restait encore 4 places de libre.

Camps ados : le séjour est complet avec une liste d'attente.

Centre de loisirs : pour cet été, il y a environ 60 ados d'inscrits, 70 enfants de 3 à 6 ans et 115 enfants entre 6 et 11 ans.

Un bilan se fera après l'été.

Transport des enfants sur le lieu des mini-camps : Monsieur le maire remercie Emmanuel ROUL, Laurent DUVOUX et Pascal HUET qui feront 12 voyages à eux seuls. Simone GAVEAU se propose pour faire le transport du retour le dernier jour. Il manque des bénévoles et sans l'assistance de ces bénévoles les mini-camps ne peuvent pas se faire.

### **n) Guêpes**

Les pompiers sont intervenus le 2 juillet dernier sur un nid de guêpes qui s'était formé au niveau d'une lucarne sur la toiture de l'école maternelle. Le nid était vide. Un pompier a tordu une gouttière en descendant.

### **o) Chauffage au gaz**

La TVA sur la partie abonnement et acheminement passe de 5,5 % à 20 % au 1<sup>er</sup> août 2025.

### **p) Loutres et castors**

La présence de la loutre d'Europe et le castor d'Eurasie est confirmée sur la commune pour la saison 2025-2026. Les pièges de catégorie 2 sont interdits aux abords des cours d'eau et plans d'eau.

#### **q) Concert Association Roxette**

Pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, l'association fera un concert rock à la Vieille Allée le 30 août 2025.

#### **r) Recours en justice de l'association de la Vallée de la Cisse**

L'association avait fait un recours contre le PLUi-HD et a été déboutée par le Tribunal Administratif d'Orléans le 4 juillet dernier. Ils peuvent encore faire appel. Ce recours concernait notamment l'emplacement réservé longeant la Cisse.

#### **s) Déconnexion des gouttières**

Depuis deux ans, Agglopolys offrait un récupérateur d'eau aux particuliers qui déconnectaient leurs gouttières dans le but que l'eau de pluie s'infilte dans les sols. A l'issue de cette campagne il reste des récupérateurs. Agglopolys propose aux communes les récupérateurs restant pour les écoles. Une demande sera faite auprès des services d'Agglopolys pour en récupérer un.

#### **t) Local Ado par Patricia JUIGNET**

Elle propose un frigo au local ado car le leur est en fin de vie. Ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

#### **u) Branche sur voie par Simone GAVEAU**

Une grosse branche d'arbre située en bordure de la rue de Frileuse, est tombée sur la voirie. Les agents du service technique sont intervenus pour dégager la voirie. Un courrier sera fait au propriétaire de ce terrain car d'autres branches menacent de tomber.

#### **v) Démarchage par Simone GAVEAU**

Un représentant d'une entreprise de rénovation est passé chez elle et s'est montré très insistant.

#### **w) Forum des associations par Chantal HUET**

Il aura lieu le 6 septembre 2025 à Marolles.

<p style="text-align: center;"><b>PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Mardi 16 septembre 2025 à 20h15</b></p>
---

**La séance est levée à 22h15.**